

# BARREAU DU NOUVEAU-BRUNSWICK

## DEMANDE D'ASSURANCE EXCÉDENTAIRE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES AVOCATS

**Veillez noter :** La police demandée est une assurance sur base de "RÉCLAMATIONS PRÉSENTÉES" et ne prévoit de garantie que pour les réclamations découlant d'événements déclarés au cours de la période d'assurance.

Veillez répondre à toutes les questions. Si l'espace pour répondre est insuffisant, veuillez annexer une feuille supplémentaire.

### IDENTIFICATION

1. Nom du proposant (Cabinet): \_\_\_\_\_

2. Adresse du siège social: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Province: Nouveau-Brunswick  
Code Postal: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse de la ou des succursales :

3. Adresse de la ou des succursales :

4. Le nom du cabinet a-t-il changé depuis cinq ans?

OUI NON

Si **OUI**, veuillez indiquer les détails du cabinet précédent sur une feuille séparée.

5. Le Cabinet est:  un avocat seul  
 une société  
 association nominale sous un en-tête commun  
 autre - veuillez spécifier: \_\_\_\_\_

Veillez indiquer, s'il y a lieu, tout autre cabinet figurant sur l'en-tête:

**Veillez joindre un échantillon de votre en-tête.**

6. Si le cabinet partage des frais ou des espaces sans en-tête commun, veuillez indiquer le nom du ou des autres cabinets:

7. Veuillez donner la liste des compagnies de gestion, les dates d'incorporation et les services fournis:

## MEMBRES DU CABINET JURIDIQUE ET PERSONNEL

8. Veuillez indiquer le nombre total de:

Propriétaire/associés	0
Avocats employés	0
Conseiller(s)	0
Étudiants/techniciens en droit	0
Avocats associés	0
Autres	0

Le nom du ou des avocats au complet	Date d'admission au barreau	Date à laquelle il(s) s'est (se sont) joint(s) au cabinet	Date à laquelle il(s) est (sont) devenu(s) associé(s)

9. Une assurance est-elle nécessaire pour tout autre avocat qui ne serait pas inclus à la question 8 mais qui participe de façon régulière à la prestation de services aux clients du cabinet?

OUI      NON

Si **OUI**, veuillez spécifier:

--

## DOMAINES DE PRATIQUE

10. Veuillez indiquer les pourcentages approximatifs des honoraires pour les champs d'exercice suivants pour l'année financière précédente: (l'addition des pourcentages doit égaler 100%)

Droit administratif		Droit du travail	
Faillite, insolvabilité liquidation		Litige	
Droit criminel		Droit municipal	
Droit corporatif/ commercial		Droit immobilier	
Droit de l'environnement		Valeurs mobilières	
Droit de la famille		Fiscalité	
Droit de l'immigration		Droit successoral	
Propriété intellectuelle		Autres (    )	
Droit international		Autres (    )	
		<b>Total:</b>	<b>0.00%</b>

## PROCÉDURES ET SYSTÈMES DE CONTRÔLE / SUSPENSION ET PROBLÈMES DE DISCIPLINE

11. Parmi les avocats indiqués à la question 8 ou parmi leurs prédécesseurs, ces derniers ont-ils fait l'objet de procédures disciplinaires, été suspendus ou radiés du barreau?

OUI      NON      Si **OUI**, veuillez spécifier:

--

12. Délais de prescription

a) Par l'entremise de quel système contrôlez-vous les délais de prescription?

---

Conflits d'intérêts

b) Avez-vous un système de contrôle écrit pour vos listes de clients et pour identifier des conflits d'intérêts actuels ou potentiels?

OUI      NON      Si **OUI**, veuillez fournir les détails:

c) Par l'entremise de quel système le cabinet évite-t-il les conflits d'intérêts?

---

## HISTOIRE DES PERTES

13. Au cours des cinq dernières années, vous a-t-on refusé une demande d'assurance responsabilité professionnelle ou refusé un renouvellement?

OUI      NON      Si **OUI**, veuillez fournir les détails:

--

14. Veuillez donner les détails des assurances responsabilités du cabinet au cours des cinq dernières années.

Assureur	Terme de la police	Limite de responsabilité	Déductible ou retenue

15. Depuis votre dernière demande, est-ce qu'il y a eu une réclamation contre le cabinet, ses prédécesseurs ou ses avocats actuels ou anciens?

OUI      NON      Si **OUI**, veuillez remplir l'annexe "A".

**Les réclamations comprennent :**

- Les réclamations potentielles ou les circonstances qui pourraient donner lieu à une réclamation.
- Les affaires rapportées par excès de prudence.
- Les affaires rapportées et réglées, résolues, abandonnées ou closes par le Barreau subséquemment. Cela comprend toutes les réclamations et non seulement celles où des sommes ont été payées.

16. Après consultation avec les avocats du cabinet, le cabinet peut-il raisonnablement envisager qu'une réclamation soit présentée contre lui, ses prédécesseurs ou ses avocats actuels ou anciens?

OUI      NON    Si **OUI**, veuillez remplir l'annexe "B"

Le cabinet devrait informer le Barreau de la présence de telles circonstances.

17. **Les services professionnels rendus à l'extérieur du Canada par une succursale du cabinet établie à l'extérieur du Canada sont exclus sauf si une extension de garantie est obtenue.** Le cabinet désire-t-il obtenir une telle extension de garantie pour les services professionnels rendus à l'extérieur du Canada?

OUI      NON    Si **OUI**, veuillez remplir l'annexe "C"

Le cabinet possède-t-il actuellement une assurance de responsabilité professionnelle pour ses activités à l'étranger?

OUI      NON    Si **OUI**, veuillez fournir les détails complets à l'annexe "C"

### ACTES AVANT EMBAUCHE

18. Un avenant est disponible afin d'assurer une couverture pour une réclamation qui serait présentée contre un avocat du cabinet à la suite de services professionnels qu'il aurait rendus avant de se joindre au cabinet (par ex. couverture pour les actes avant l'embauche).

Le cabinet désire-t-il se procurer une couverture pour les actes avant embauche?

OUI      NON

À noter que cet avenant limite la couverture, si la réclamation est couverte par d'autres assurances (par exemple, couverture en vigueur pour le cabinet d'avocats à partir duquel les services ont été rendus). Cet avenant est disponible sans frais, mais vous devez nous aviser si vous voulez vous en prévaloir. À noter qu'après l'acceptation de l'avenant, vos limites de garantie prévues par votre police peuvent être réduites du montant des réclamations contre un avocat embauché à partir d'un autre cabinet.

### ÉLECTION DE LA COUVERTURE

#### LIMITE DE GARANTIE – (du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 1<sup>er</sup> juillet 2011)

Tranche d'assurance responsabilité professionnelle excédentaire	Prime par avocat
1 000 000 \$ par Événement/plafond annuel	381 \$
2 000 000 \$ par Événement/plafond annuel	560 \$
3 000 000 \$ par Événement/plafond annuel	654 \$
4 000 000 \$ par Événement/plafond annuel	693 \$
9 000 000 \$ par Événement/plafond annuel	971 \$

#### POLICY PERIOD

En vigueur du

au

$$\begin{array}{ccccccccc}
 \frac{0}{\text{Nombre d'avocats}} & \times & \frac{0 \$}{\text{Prime par avocat}} & = & \frac{0 \$}{\text{Prime annuelle}} & - & \frac{0 \$}{\text{Moins réduction de prime 12\%}} & = & \frac{0 \$}{\text{Prime à payer}}
 \end{array}$$

## PROTECTION CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ

La protection contre le piratage de réseaux ou la violation de données, de même que les dommages causés par les virus et les logiciels malveillants, est actuellement exclue de la police.

L'option d'un avenant relativement à la cybercriminalité est disponible cette année. Les limites en vertu de cette protection ont des sous-limites de 250 000 \$ par événement et période d'assurance, et sont assujetties à une police d'auto-assurance sous-jacente d'un minimum de 25 000 \$.

La protection contre la cybercriminalité est fournie par des tiers et comprendrait la divulgation, destruction, modification, altération, manipulation, dommage, suppression, vol ou utilisation abusive des données confidentielles des clients confiées à, reçues par ou détenues en fiducie par ou au nom de l'assuré comme conséquence directe de la prestation de services professionnels. La protection inclurait également le détournement de fonds, confiés à, reçus par ou détenus en fiducie par ou au nom de l'assuré, faisant l'objet de cybercriminalité comme conséquence directe de la prestation de services professionnels.

Le coût pour cette couverture supplémentaire est de 80 \$ par avocat. Le crédit de prime ne s'applique pas à cette prime.

Le cabinet d'avocats desire-t-il obtenir la protection contre la cybercriminalité?

OUI                  NON

Si OUI, veuillez confirmer que votre cabinet utilise actuellement les mesures de contrôle suivantes contre la cybercriminalité:

Le cabinet d'avocats utilise-t-il un coupe-feu entre ses systèmes et l'Internet comme élément de sécurité pour ses réseaux?

OUI                  NON

Le cabinet d'avocats fait-il des sauvegardes des données relatives aux clients au moins une fois par semaine?

OUI                  NON

Le cabinet d'avocats utilise-t-il et maintien-t-il une protection contre les virus et les logiciels malveillants au point terminal?

OUI                  NON

### 1. LIMITE DE GARANTIE – (du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 1<sup>er</sup> juillet 2018)

<u>Première tranche d' assurance responsabilité professionnelle excédentaire</u>	<u>Prime par avocat</u>
250 000 \$ par événement/période d'assurance assujettie à 25 000 \$ minimum d'assurance sous-jacente	80,00 \$
Not Applicable	N/A

### 2. PÉRIODE D'ASSURANCE

En vigueur du \_\_\_\_\_ au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

### 3. CALCUL DE LA PRIME

_____	x	_____	=	_____
Nombre d'avocats		Prime totale de cybercriminalité		Prime annuelle

## DÉCLARATION ET SIGNATURE

Le soussigné déclare que les affirmations et les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et qu'il n'a pas omis, caché ou rapporté incorrectement aucun fait important et je suis/nous sommes d'accord que ce formulaire de demande constate le contrat d'assurance avec le Barreau du Nouveau Brunswick.

Le soussigné reconnaît avoir lu la déclaration de renseignements personnels de l'AAJC (qui fait partie de cette demande) et consent à l'utilisation et à la divulgation de ces renseignements personnels, conformément à cette déclaration. Le soussigné confirme que tous renseignements personnels concernant d'autres individus sont fournis avec la connaissance et l'assentiment de ces autres individus.

**Signature:** \_\_\_\_\_ **Date:**  
*(Doit être signé par un associé du cabinet qui fait la demande)*

Nom du signataire:

Courier électronique:

Il est entendu et convenu que le fait de soumettre la présente proposition n'engage pas l'assureur à accorder ni n'oblige le cabinet proposant à souscrire à l'assurance. L'assureur ne sera lié qu'après son acceptation de la demande, et qu'après que cette acceptation ait été transmise au cabinet proposant et qu'il ait effectué le paiement de la prime appropriée à l'assureur.

### **VEUILLEZ JOINDRE UN ÉNCHANTILLON DE VOTRE EN-TÊTE**

Afin d'obtenir un tarif de la prime d'assurance pour votre cabinet, veuillez retourner votre demande dûment remplie à :

Jodi Lee-White  
Directrice du service des assurances  
Barreau du Nouveau-Brunswick  
1133, rue Regent, Pièce 206  
Fredericton, (N.-B.)  
E3B 3Z2

## ANNEXE "A"

Veillez fournir les détails de toutes les réclamations présentées, telle que demandé à la **question 15** de la proposition

Date lorsque les circonstances ont été connues	Date lorsqu'elles ont été rapportées	Réclamant	Avocat concerné No. du dossier de la réclamation (si connu)	Montant réclamé	Montant payé/ réservé	Résumé des circonstances et opinion quant à la responsabilité	État du dossier ouvert/fermé

L'inscription de circonstances ou d'une réclamation à la présente annexe ne constitue pas un avis formel à l'assureur.

## ANNEXE "B"

Veillez fournir les détails de toutes les réclamations présentées, telle que demandé à la **question 16** de la proposition

<b>Date lorsque les circonstances ont été connues</b>	<b>Réclamant possible</b>	<b>Avocat concerné</b>	<b>Montant concerné</b>	<b>Résumé des circonstances et opinion quant à la responsabilité</b>

L'inscription de circonstances ou d'une réclamation à la présente annexe ne constitue pas un avis formel à l'assureur.



# ANNEXE "C"

## Question 17 : Services professionnels rendus à l'extérieur du Canada

Situation géographique et adresse	Relations avec le cabinet	Type d'activité : c.-à.-d. droit canadien seulement, droit régional, droit international	Nombre d'associés	Nombre d'avocats	Autre personnel

## Déclaration de renseignements personnels pour l'AAJC

L'Association d'assurance des juristes canadiens («AAJC») utilise les renseignements que vous fournissez dans votre demande d'assurance, demande de remboursement et autres formulaires pour un certain nombre d'utilisations. Ces renseignements personnels peuvent être utilisés pour:

1. établir votre garantie d'assurance
2. déterminer et percevoir les primes et autres montants dus
3. gérer les demandes de remboursement
4. fournir à nos actuaires et autres professionnels les données nécessaires pour déterminer les évaluations, primes, souscriptions et gestion du risque
5. développer des statistiques pour la planification et l'évaluation
6. développer des initiatives de prévention des pertes fournies par nous ou par votre programme d'assurance du barreau
7. obtenir de la réassurance et se conformer aux vérifications des comptes exigées par les réassureurs
8. remplir nos obligations réglementaires et comptables

L'AAJC peut divulguer les renseignements personnels aux entités suivantes de temps à autre :

1. à des tiers impliqués dans une réclamation, y compris conseillers, experts, médiateurs et adjudicateurs, le programme d'assurance du Barreau, votre courtier (le cas échéant) d'autres assureurs et réassureurs, et dans la mesure où la divulgation est nécessaire pour permettre la manutention ou la résolution d'une réclamation
2. à nos vérificateurs, actuaires et conseillers professionnels dans la mesure où cette divulgation est nécessaire pour leur permettre de remplir leurs responsabilités professionnelles envers nous
3. aux agences régulatrices qui ont juridiction sur l'AAJC dans la mesure où cette divulgation est nécessaire
4. aux cabinets d'avocats où vous avez été ou êtes couramment partenaire, associé ou employé, dans la mesure où ces renseignements personnels se rapportent à la période où vous aviez des relations avec ledit cabinet d'avocats ou l'endroit où vous avez pratiqué précédemment.

En remplissant le formulaire ci-joint, vous acceptez l'utilisation et/ou la divulgation potentielle de ces renseignements personnels pour certains ou la totalité des objectifs ci-dessus. Vous confirmez également que tout renseignement personnel concernant d'autres individus est fourni avec la connaissance/consentement de ces autres individus. Si vous avez des questions quant à l'utilisation et/ou la divulgation de ces renseignements, veuillez contacter Patrick Mahoney, directeur général au 1-800-268-9484 ou [info@clia.ca](mailto:info@clia.ca).

**BARREAU DU NOUVEAU-BRUNSWICK (« LE SIGNATAIRE »)**  
**ASSOCIATION D'ASSURANCE DES JURISTES CANADIENS (« AAJC »)**

**PROGRAMME VOLONTAIRE D'ASSURANCE EXCÉDENTAIRE**  
**DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2017 AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2018**

**I. Option d'assurance**  
**(Cocher une seule case)**

Cabinet assuré:

Limite de garantie (du 1er juillet 2017 au 1er juillet 2018)

Première tranche d'assurance responsabilité professionnelle excédentaire	Tarif premium par avocat
1 000 000 \$ par événement/par période d'assurance	381,00 \$
2 000 000 \$ par événement/par période d'assurance	560,00 \$
3 000 000 \$ par événement/par période d'assurance	540,00 \$
4 000 000 \$ par événement/par période d'assurance	693,00 \$
9 000 000 \$ par événement/par période d'assurance	971,00 \$
Tarif premium par avocat: Protection contre la cybercriminalité	
\$250,000 per occurrence/annual aggregate excess of minimum \$25,000 underlying insurance or self-insured retention	80,00 \$
Not Applicable	N/A

**II. Calcul de la prime**  
**(Remplir cette section)**

Nombre d'avocats : \_\_\_\_\_  
x Prime par avocat : \_\_\_\_\_  
(d'après la partie II ci-dessus)  
= Prime annuelle : \_\_\_\_\_  
Moins réduction de prime 17.5%<sup>(1)</sup>: \_\_\_\_\_  
Plus prime cybercriminalité \_\_\_\_\_  
= Somme totale: \_\_\_\_\_

*Notes: <sup>(1)</sup> La distribution des crédits dépend de l'expérience des réclamations de chaque période d'assurance et de la participation au programme.*

**Faire le chèque à l'ordre de :**  
Association d'assurance des juristes canadiens

**III. Déclaration**

Le cabinet soussigné opte pour une assurance excédentaire aux termes de la police n° 30002 émise par l'AAJC. En contrepartie de l'émission par l'AAJC d'un certificat d'assurance excédentaire aux termes de cette police, le cabinet assuré convient de payer la prime au signataire.

La présente option d'assurance et la présente déclaration doivent être jointes à, et faire partie de la proposition d'assurance excédentaire présentée par le cabinet soussigné

Signé le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_

Cabinet:

\_\_\_\_\_  
(Signature)

\_\_\_\_\_  
(Nom et fonction en lettres moulées)